

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-22-1028 du 01/08/2022**

Arrêté du 21 juillet 2022

ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,  
CLASSE NORMALE

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/10/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,  
CLASSE NORMALE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE**



**ARRÊTÉ**

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu la demande de l'intéressée.

**ARRÊTE :**

**Article premier.**- L'inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Grade-Echelon Date de prise de rang	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date affectation	Frais CR*
DARRAIDOU	SYLVIE	000002336389	IDIV FiP CN04 01/10/2022		ÉCOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE EN DÉTACHEMENT	33	DRFIP HAUTE-GARONNE EMPLOI ADMINISTRATIF	01/10/2022	

\* Frais de changement de résidence (sous réserve de la vérification des droits).

**Article 2.**- Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 21 JUILLET 2022

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT,  
CHEF DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE DES A+ ET A,  
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

NICOLAS CARON

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)".

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756